

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 148<sup>E</sup> SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE  
TENUE LE LUNDI 24 FÉVRIER 2020**

*AF-MEV-148-2*

STATUTS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

*AF-MEV-148-2*

(document E-57/AF/148/194)

Le Secrétaire de Faculté mentionne que les statuts de la Faculté de médecine vétérinaire ont été adoptés lors de la dernière séance, mais que des changements ont été proposés par les membres du Conseil de faculté. Le document incluant les dernières modifications doit donc être à nouveau présenté pour adoption.

Après la présentation des modifications, M. Francoz propose que le document sur les statuts de la Faculté de médecine vétérinaire soit adopté tel que présenté. La proposition est appuyée par Mme Marilène Paquet.

À la suite d'une question d'un membre, il est précisé que les étudiants des cycles supérieurs membres de l'Association étudiante de Médecine vétérinaire du Québec ne sont pas nécessairement diplômés en médecine vétérinaire.

Pour la tenue du vote, M. Jean Sirois propose de nommer M. Younes Chorfi comme scrutateur. La proposition est appuyée par Mme Marie Archambault. Monsieur Stéphane Lair propose de nommer Mme Marie Archambault comme deuxième scrutatrice. La proposition est appuyée par M. Jean Sirois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité par vote secret, (pour : 48; contre : 1; abstention : 0), l'assemblée de faculté adopte le document sur les statuts de la Faculté de médecine vétérinaire tel que présenté.